VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-139

VILLE de RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 33
Conseillers excusés et représentés : 2
Conseiller excusé et non représenté : 0

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2026, le vendredi 25 septembre 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (33)
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (2) :

MIQUEL Elodie	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
LAURAS Christophe	a donné pouvoir à	TEYSSEDRE Christian

Conseiller excusé et non représenté (0)

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-139 – PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - Examen du bilan d'activité 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Présentation générale des sites

Le parc de stationnement Foch (400 places – sur 3 niveaux) est géré en régie directe par la Ville de Rodez depuis le 24 février 2003.

Le parc de stationnement du Foirail (344 places – sur 2 niveaux), en activité depuis le 8 octobre 2013 facilite le stationnement dans le secteur animé par le Musée Soulages, le Multiplexe, la Salle des Fêtes, les Haras, l'Amphithéâtre et le Stade Paul-Lignon. L'éclairage et les couleurs sont également de nature à rassurer les usagers.

Le parc de stationnement des Jacobins (345 places – sur 3 niveaux) a été repris en régie directe depuis novembre 2013.
Situé en centre-ville, sous la place Eugène Raynaldy, ce parking présente un confort d'utilisation et de proximité pour les commerces ainsi que les animations du cœur de ville (marchés, animations estivales, animations de fin d'année…).
Ce parking a fait l'objet d'adaptation aux travaux de construction des Halles jusqu'au mois de septembre 2025, avec un fort impact sur le nombre de places disponibles (- 40 à – 100 places) en raison des condamnations partielles et momentanées de certaines zones par sécurité et pour le bon déroulement du projet.
A la suite de ces travaux, un chantier d'amélioration du Système de Sécurité Incendie a été lancé.

Le parc de stationnement des Remparts (334 places – sur 3 niveaux) a été racheté par la Ville de Rodez le 1er janvier 2019. Cela a permis l'augmentation de l'exploitation du stationnement souterrain en régie directe, offrant ainsi une capacité non négligeable de places de stationnement en hypercentre.
Ce site fait l'objet également de travaux de création et mise aux normes d'un Système de Sécurité Incendie, ayant un impact sur le nombre de places à disposition, afin de permettre une avancée des travaux.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026139-DE
Reçu le 09/10/2026

Le matériel péager installé sur les quatre sites est identique, favorisant ainsi l'utilisation par les usagers, mais également une gestion technique et d'exploitation similaire par les agents. En 2021, l'ensemble des 4 parkings a fait l'objet de mises à jour logicielles, et par la même occasion, d'une centralisation totale des données de gestion, de contrôle, et d'exploitation sur le site des Jacobins. Désormais, la totalité du stationnement en ouvrage est gérée directement depuis le parking des Jacobins.

Dans la continuité de renouvellement du matériel, l'ensemble des parkings a fait l'objet d'installation des nouvelles bornes en entrée et sortie (fin 2025), en complément du remplacement des bornes barrières et lisses (2024), ainsi que par l'installation des lecteurs de Carte Bancaire en sortie (2025) afin de convenir aux besoins, assurer et accepter les mises à jour règlementaires à venir.

En complément de la gestion à distance, les données des images de vidéosurveillance sont centralisées au parking des Jacobins, par un renouvellement d'équipement vidéo amorcé en 2023 sur le parking Foch (26 caméras), et prolongé en 2024 dans les parkings du Foirail (27 caméras) et des Remparts (30 caméras).
A la suite de la fin des travaux des halles, le projet de renouvellement vidéo pourra être à nouveau proposé une fois que ceux pour la mise aux normes du Système d'Incendie courant 2026 seront terminés.

Depuis le 1er juillet 2023, une équipe de 6 agents gère l'ensemble du stationnement payant sur la Ville de Rodez comprenant les quatre parcs souterrains et le stationnement payant de surface. Les agents d'exploitation sont chargés de l'ouverture et de la fermeture des parkings souterrains, de l'assistance et de l'accueil de la clientèle, de l'encaissement des recettes, des tâches d'entretien et de maintenance.

Par ailleurs, ils assurent la gestion des matériels présents sur le stationnement de surface notamment l'entretien, la maintenance de premier niveau, les opérations de collectes ainsi que toutes les opérations comptables y afférentes.
En complément, une mise en place d'un détachement d'agents extérieurs au service du Stationnement a été approuvée, pour réaliser des missions d'entretien des accès piétons des différents sites, 2 à 3 fois par semaine.

Activité

Les parkings Foch, des Jacobins et des Remparts sont situés en cœur de ville, offrant un nombre de places conséquent autant pour les usagers horaires que pour les abonnés résidant ou exerçant une profession en centre-ville. Le parking du Foirail est destiné essentiellement à l'accueil de la clientèle liée aux évènements sportifs et culturels de la Ville de Rodez, ainsi qu'à une clientèle d'abonnés professionnels ou résidentiels dans ce secteur.
Tout au long de l'année 2025, l'activité du stationnement en souterrain s'est inscrite dans la continuité de la dynamique opérée et constatée depuis 2022.

Le détail des fréquentations sur 2025 présenté ci-dessous est comparé à celui de l'année précédente, soit 2024.
L'activité de ce service public sur l'année 2025 confirme la nécessité de ces emplacements en Centre-Ville et à proximité des animations diverses, au regard des chiffres de fréquentation et du bilan financier.

Aussi, 2025 est l'année affichant la meilleure fréquentation horaire avec un total avoisinant les 339 000 tickets délivrés (322 000 en 2024) sur l'ensemble des 4 sites.

Elle offre également une disponibilité de place pour les abonnés, avec notamment la continuité de progression pour le parking du Foirail (+2,6 %).

La gestion actuelle des abonnés permet d'occuper un maximum d'emplacement sur les amplitudes horaires 8h/12h – 14h/18h du lundi au vendredi. Des emplacements étant libérés de ce fait pour le samedi, ainsi que sur la période de soirée pour les résidents du centre et autres bénéficiaires.

Le parking des Jacobins présente des chiffres de fréquentations horaires en augmentation, et un nombre d'abonné stable, malgré l'impact des travaux opérés pour la construction des Halles jusqu'au mois de septembre 2025. Pour rappel, des condamnations d'emplacements non négligeables ont influencé la gestion au quotidien, depuis le mois de juin 2024.
Afin de maintenir un emplacement disponible aux abonnés et aux usagers occasionnels, une adaptation du seuil maximal de souscription d'abonnement a dû être établie et respectée.
L'anticipation de l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire rue Gardye, et l'ouverture des Halles, ont favorisé la souscription d'abonnements annuels pour ces deux établissements. Ceci a permis aux professionnels un accès pratique et réservé pour leur activité.

Dans la continuité de ce fonctionnement provisoire, le parking des Remparts a fait l'objet de stabilisation du nombre d'abonnés afin d'offrir des emplacements supplémentaires aux usagers occasionnels, et absorber en partie la réduction des emplacements au parking des Jacobins, ainsi que pour permettre le bon déroulement des travaux de sécurité en cours.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026139-DE
Reçu le 09/10/2026

L'ensemble de l'équipe de ce service s'adapte aux différentes contraintes situationnelles, permettant ainsi une gestion continue de ce service public, en dépit des contraintes extérieures.

L'année 2025 démontre une nouvelle fois l'importance du stationnement en souterrain pour tout type d'usager et pour tout type de besoin.

Les chiffres de fréquentations sont donc en accord avec le détail financier issu du Compte Financier Unique (CFU) voté en juin 2026, et présenté plus bas, sans aucune modification tarifaire et en adéquation avec l'activité du centre-ville et ses abords.

Le bilan financier présenté offre une nouvelle fois une capacité d'évolutions matérielle, sécuritaire, et logistique pour un fonctionnement en adéquation avec les besoins de ce service.

Quelques données détaillées pour l'exploitation des parkings souterrains :

Le parc de stationnement Foch
Activité horaire : 110 438 (+15,5 %)
Nombre d'abonnements : 405 (-1 %)
Dont nombre de résidents : 66 (+4,8 %)
Liste d'attente : 31

Le parc de stationnement des Jacobins
Activité horaire : 72 816 tickets (+7,72 %)
Nombre d'abonnements : 360 (=)
Dont nombre de résidents : 80 (+3,9 %)
Liste d'attente : 39

Le parc de stationnement du Foirail
Activité horaire : 129 045 tickets (-7 %)
Nombre d'abonnements : 352 (+2,6 %)
Dont nombre de résidents : 68 (=)
Liste d'attente : 0

Le parc de stationnement des Remparts
Activité horaire : 26 325 tickets (+27,2 %)
Nombre d'abonnements : 465 (=)
Dont nombre de résidents : 31 (-8,8 %)
Liste d'attente : 23

Bilan financier - L'analyse budgétaire du Budget Annexe des Parcs Publics de Stationnement

Par délibération n°2026-084 du 22 juin 2026, le détail du CFU pour le budget annexe des parcs publics de stationnement a été approuvé et fait apparaitre les résultats financiers suivants :

1- Le résultat global

VILLE DE RODEZ - PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 011 939,17	1 686 200,00	2 698 139,17
	Recettes réalisées (1)	B	685 928,72	1 756 831,91	2 442 760,63
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 221 716,10	1 789 220,00	3 010 936,10
	Dépenses réalisées (1)	E	795 351,76	1 342 006,61	2 137 358,37
	Restes à réaliser	F	371 600,89	0,00	371 600,89
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-109 423,04	414 825,30	305 402,26
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	209 776,93	103 020,00	312 796,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	100 353,89	517 845,30	618 199,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-371 600,89	0,00	-371 600,89
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-271 247,00	517 845,30	246 598,30

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées comprennent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026139-DE
Reçu le 09/10/2026

Les dépenses réalisées sur le Budget des parcs de stationnement au CFU 2025 de manière globale s'élèvent à 2 137 358.37 € contre 2 442 760.63 € de recettes réalisées. Le solde des réalisations est donc de + 305 402.26 € auquel s'ajoute les résultats antérieurs reportés.

Le résultat cumulé **du budget parcs de stationnement est de + 246 598.30 €.**

La section Fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement se portent à 1 342 006.61 € en 2025, sont stables (1 329 516 € en 2024, 1 397 391 € en 2023) et se répartissent comme suit :

- 45 % Charges à caractère général (Chapitre 011) composées essentiellement de taxes foncières et de CFE, de frais liés à l'énergie et aux assurances ;
- 25 % Charges de personnel et frais assimilés composés de 7 personnes travaillant en équivalent temps plein (Chapitre 012) ;
- 1 % Charges financières liées aux intérêts de l'emprunt ;
- 29 % de dépenses d'ordre (dépenses ne donnant pas lieu à décaissement).

Les recettes de fonctionnement de 1 756 831,91 € sont en hausse de 6 % comparées à 2024 (1 657 624€) et sont, notamment, réparties comme suit :

- 82 % de facturation liées au stationnement ;
- 1 % autres produits (remboursement de frais et d'assurance) ;
- 17 % de recettes d'ordre (recettes ne donnant pas lieu à décaissement).

Répartition des recettes réelles par parking

	Abonnement	Occasionnel	Amodiation	Divers	Total
FOCH	169 546,43	261 322,31		10 537,94	441 406,68
FOIRAIL	110 006,97	288 990,37	19 901,12	3 925,96	422 824,42
JACOBINS	185 333,27	140 049,51		7 764,00	333 146,78
REMPARTS	217 302,93	48 504,35		479,03	266 286,31
Total	682 189,60	738 866,54	19 901,12	22 706,93	1 463 664,19

Les recettes issues des abonnements et des prestations occasionnelles sont en augmentation pour l'ensemble des parkings souterrains, en dépit des contraintes vécues sur les parkings des Jacobins et des Remparts.

- +3,6 % sur les recettes globales des abonnements pour les 4 parkings
- +15,6 % sur les recettes globales des tickets horaires pour les 4 parkings

Pour l'ensemble des recettes directes liées à l'exploitation du stationnement en souterrain, l'augmentation des recettes est de 7,3 % en comparaison avec l'année précédente. La stabilité des recettes sur les abonnements, et la forte augmentation des recettes liées aux tickets horaires confirment l'intérêt indispensable de ce service auprès des usagers et résidents du centre-ville.

Le taux de réalisation des dépenses et des recettes réalisées en comparaison au budget prévisionnel 2025 est de 75% en dépenses et 104% en recettes.

La section Investissement

La section investissement en dépenses met en exergue 2 éléments importants :

- **261 200 € de dépenses de travaux de sécurisation du système incendie des remparts et des jacobins.**
- **202 820 € de remboursement d'emprunt.**

Pour information, le capital restant dû s'élève à 805 648 € et l'emprunt à taux fixe arrivera à échéance en 2029.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026139-DE
Reçu le 09/10/2026

Les recettes d'investissement du budget des parcs sont composées à 99.57 % d'opérations d'ordre, ce sont des écritures comptables sans impact sur la trésorerie.

2- Personnel

Le budget annexe des parcs emploie 7 agents à taux plein dont :

- 1 agent de maitrise principal
- 1 agent de maitrise
- 5 adjoints techniques.

Les charges de personnel représentent 25% des charges totales de fonctionnement soit 335 501,65 €.

Conclusion

L'activité du stationnement en parking souterrain est en constante augmentation.
Elle se traduit par une hausse des fréquentations de tickets horaires, le maintien du nombre d'abonnés, avec toujours des demandes en liste d'attente.

Les recettes sont également en hausse, malgré les impacts des différents travaux à l'intérieur des ouvrages.

Sur le plan de l'exploitation, les mises à jour régulières des équipements de gestion permettent également de supporter ces évolutions sur le plan technique, tout en anticipant les futures contraintes règlementaires liées à l'exploitation du stationnement en souterrain.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2025 des parcs publics de stationnement.

Secrétaire de séance	Le Maire
Signé : Ewan FILOE	Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé	Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 9 octobre 2026
Transmise en Préfecture le 9 octobre 2026

Délais et voies de recours
Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026139-DE
Reçu le 09/10/2026